



LES GROUPES DE TRANSPORT EN FRANCE : GROUPES PRIVÉS OU SOUS CONTRÔLE ÉTRANGER, ENTREPRISES PUBLIQUES OU INDÉPENDANTES

Alain GALLAIS, Olivier WOTAN

La libéralisation et l'approfondissement du marché européen semblent devoir réduire la part des entreprises de transport contrôlées majoritairement par l'État (traditionnellement très impliqué dans ce secteur) et augmenter, en revanche, les prises de contrôle par des groupes étrangers (le même phénomène existe, à l'étranger, de la part de groupes français). La recomposition du marché devrait également modifier l'équilibre entre groupes privés et entreprises indépendantes. Le rapprochement de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'enquête liaisons financières permet de mesurer ces évolutions contrastées par secteurs et d'analyser la typologie de ces entreprises, selon leur appartenance à un groupe ou la nature de celui-ci.

Prépondérance des entreprises indépendantes et des entreprises contrôlées par l'Etat

Globalement, les quelque 900 000 salariés du transport se répartissaient en 1999 entre environ 350 000 salariés d'entreprises indépendantes, 300 000 salariés des entreprises contrôlées majoritairement par l'État, 195 000 salariés de groupes privés français et 44 000 salariés de groupes contrôlés majoritairement par des capitaux étrangers.

Outre ces effectifs salariés, le secteur compte 55 000 non salariés qui exercent naturellement, pour la plupart, dans les entreprises indépendantes.

Des sous-secteurs contrastés

Le contraste entre les sous-secteurs du transport apparaît clairement dans l'histogramme ci-dessous.

Seul le transport urbain et routier de voyageurs s'approche, dans sa composition, de la moyenne du transport : un peu plus de 30 % des salariés travaillent dans des groupes publics, environ 40 % des salariés dans des entreprises indépendantes, mais les groupes étrangers sont d'importance négligeable dans ce sous-secteur alors qu'ils représentent 5 % de l'ensemble du transport.

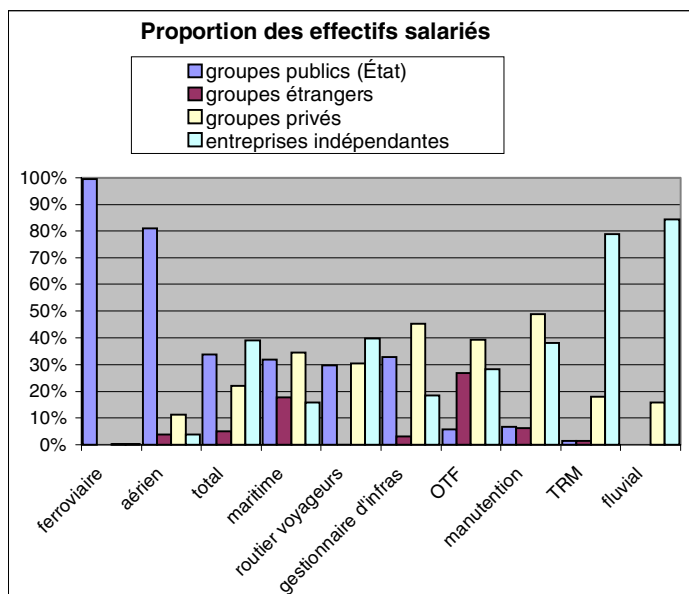
Le transport ferroviaire est un quasi-monopole du secteur public, et l'État est également un actionnaire majoritaire important dans le transport aérien.

Les groupes étrangers sont très présents dans le transport maritime (environ 20 %) et l'organisation du transport de fret (27 % en 1999, contre 20 % en 1998), à un niveau plus moyen dans l'aérien, la manutention et l'entreposage ou la gestion d'infrastructures de transport.

Les groupes privés français sont prédominants dans les trois sous-secteurs des auxiliaires de transport.

A l'opposé, le transport routier de marchandises et le transport fluvial paraissent les domaines des entreprises indépendantes.

ENTREPRISES

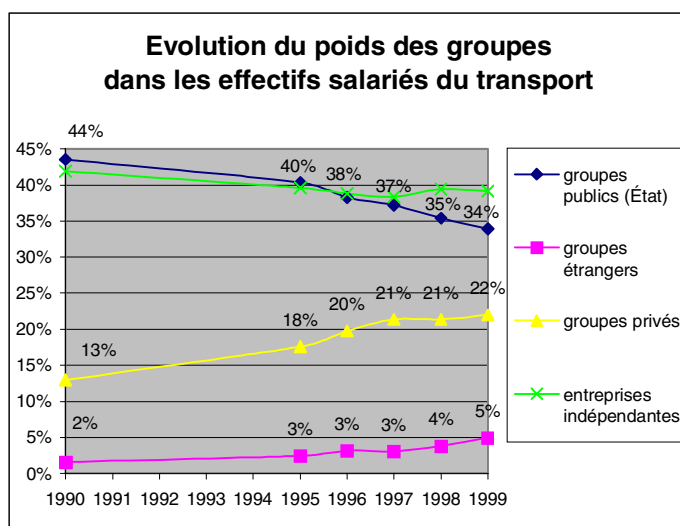


Sources : enquête annuelle d'entreprise, enquête liaisons financières et répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État

Décroissance de la part des groupes publics, au profit des groupes privés

Ces proportions, très contrastées entre les différentes catégories de groupes, résultent d'une évolution considérable durant cette décennie.

La part des effectifs salariés des entreprises contrôlées majoritairement par l'État a décliné de dix points (de 44 % à 34 % du total des effectifs salariés). En niveau absolu et à champ constant, ces effectifs ont reculé de 10 % tandis que les effectifs salariés du transport ont progressé de 15 % durant la même période. L'extension aux gestionnaires d'infrastructures de transport du champ couvert par l'enquête annuelle, en 1997, année de la création de Réseau ferré de France (RFF), ne pèse pas, en la circonstance, sur l'évolution du poids des différentes catégories de groupes, tant qu'on s'en tient à le mesurer par l'importance des effectifs salariés (les gestionnaires d'infrastructure représentent 5 % du nouveau champ, en termes de salariés). La part des groupes étrangers triple durant cette décennie (passant de moins de 2 % à 5 % des effectifs salariés) et leurs effectifs ont presque quadruplé en niveau. La plus grande progression des effectifs en niveau revient aux groupes privés français, avec une hausse de neuf points de leur poids (de 13 % à 22 % des effectifs salariés) et presque un doublement des effectifs en niveau, à champ constant.



ENTREPRISES

Les " entreprises indépendantes " affichent une grande stabilité (environ 40 % des effectifs salariés, en hausse d'un peu moins de 10 % en niveau, à champ constant).

Les groupes privés tout proches des groupes publics en termes de chiffre d'affaires

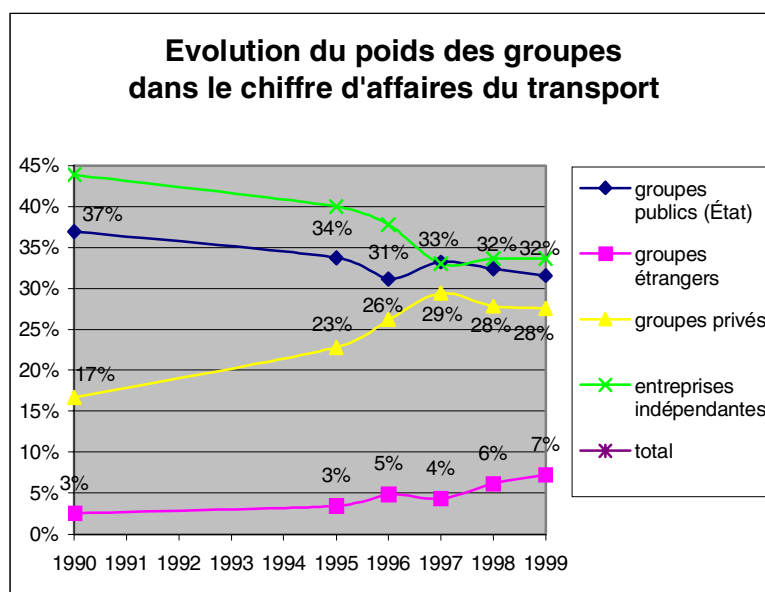
En termes de chiffre d'affaires, les poids des différentes catégories de groupes diffèrent légèrement de ce qu'ils sont en termes d'effectifs salariés.

Les entreprises contrôlées majoritairement par l'État pèsent 32 % du chiffre d'affaires total du transport en 1999, en baisse de cinq points par rapport à 1990, bien que la création de RFF, en 1997, et la réorganisation de la comptabilité de la SNCF aient augmenté artificiellement cet agrégat (d'environ deux points).

Avec 28 %, en hausse de onze points par rapport à 1990, les groupes privés sont déjà sur le point de rejoindre les entreprises contrôlées par l'État (quoiqu'on puisse distinguer un ralentissement de leur dynamique depuis 1997).

Les groupes étrangers affichent une plus grande progression encore : plus qu'un quadruplement en valeur absolue, soit une hausse de quatre points et demi de leur part pendant la décennie (de 2,5 % à 7,2 % du total transport).

L'importance des entreprises indépendantes varie beaucoup moins mais, passant de 44 % en 1990 à 34 % en 1999, l'évolution de leur poids apparaît de façon beaucoup plus nette lorsqu'on considère leur chiffre d'affaires que lorsqu'on se réfère à leurs effectifs salariés.



L'hétérogénéité du chiffre d'affaires par salarié explique ces différences de proportions. Elle tient essentiellement à la spécialisation sectorielle des différentes catégories de groupes.

Ainsi, les groupes étrangers sont présents essentiellement dans un secteur où le chiffre d'affaires par salarié, qui inclut une forte sous-traitance, est plus considérable : l'organisation de transport de fret (1,2 million de francs de chiffre d'affaires par salarié contre une moyenne de 800 000 francs dans le transport en général) concentre les trois quarts des effectifs salariés de groupes étrangers.

ENTREPRISES

Le reste se répartit entre le transport aérien (où le chiffre d'affaires par tête est également plus important : 1,4 million de francs en moyenne), la manutention et l'entreposage, le transport routier de marchandises et le transport maritime. Dans ce dernier secteur, le chiffre d'affaires par salarié est très variable selon la catégorie d'entreprises, les extrêmes étant les entreprises appartenant à un groupe public (750 000 francs) et celles qui dépendent d'un groupe étranger (4,7 millions de francs).

Dans le transport routier de marchandises, la manutention et l'entreposage, activités où le chiffre d'affaires par salarié (moins de 700 000 francs) est plus faible que la moyenne du secteur, on constate que les groupes étrangers ont des ratios plus importants (de l'ordre de la moyenne du secteur des transports).

Dans le secteur des gestionnaires d'infrastructures, enfin, le niveau de chiffre d'affaires par salarié est élevé (1,6 million de francs) mais les groupes étrangers n'y trouvent pas une place significative (3 %, mais en progression).

Un chiffre d'affaires par personne occupée presque deux fois plus faible dans les entreprises indépendantes que dans les groupes privés et étrangers

A l'opposé, les entreprises contrôlées majoritairement par l'État sont dominantes dans des secteurs où ce ratio est plus faible : transport ferroviaire (490 000 francs), transport urbain et routier de voyageurs (440 000 francs).

Le poids de l'État dans le secteur aérien conduit cependant, pour l'ensemble des entreprises publiques du secteur des transports, à un ratio moyen supérieur à celui de l'ensemble des entreprises indépendantes du secteur (720 000 francs contre 670 000 francs), bien que ces dernières concentrent les non salariés, non pris en compte dans le ratio. Leur chiffre d'affaires par personne occupée, salariée ou non salariée, s'établit en effet à 570 000 francs.

Les groupes privés français ont un ratio moyen de chiffre d'affaires par salarié (970 000 francs) un peu inférieur à celui des groupes étrangers (1,1 million de francs).

En termes de chiffre d'affaires par personne occupée (salariée ou non salariée), on a donc, essentiellement par effet de structure d'activités, un ratio plus important pour les groupes étrangers, puis pour les groupes privés, suivis des entreprises contrôlées majoritairement par l'État et des entreprises indépendantes.

CA par personne occupée	groupes publics	groupes étrangers	groupes privés	entreprises indépendantes	total
maritime	756	4 717	2 730	1 571	2 260
gestionnaire d'infras	1 819	471	1 910	754	1 611
aérien	1 329	1 624	1 916	1 367	1 408
organisation de transport de fret	1 328	961	1 260	1 220	1 173
fluvial			2 109	503	677
manutention	495	795	644	662	650
transport routier de marchandises	689	736	669	540	566
ferroviaire	486		387	469	486
routier voyageurs	511	437	359	298	369
total	721	1 124	969	568	774

Les groupes privés présentent le plus fort ratio de valeur ajoutée par personne occupée

Cette hiérarchie est sensiblement modifiée quand l'on considère la valeur ajoutée par personne occupée ou les frais de personnel par salarié.

Les entreprises appartenant à des groupes privés, avec 392 000 francs, présentent le plus fort ratio de valeur ajoutée par personne occupée. Leur position dans les gestionnaires d'infrastructure (un ratio moyen du secteur de 860 000 francs,

ENTREPRISES

de 1 580 000 francs pour les groupes privés) est évidemment un facteur déterminant, mais les activités du transport aérien et du transport fluvial contribuent aussi à une forte moyenne.

Les entreprises contrôlées majoritairement par l'État présentent le deuxième plus fort ratio, avec 330 000 francs, dû notamment au transport aérien et au transport urbain et routier de voyageurs.

Beaucoup de sous-traitance confiée par les groupes étrangers

Les entreprises appartenant à des groupes étrangers, avec 240 000 francs de valeur ajoutée par salarié, précèdent de peu les entreprises " indépendantes " (230 000 francs). Les groupes étrangers ont un ratio inférieur à la moyenne du fait d'un fort recours à la sous-traitance (42 % du chiffre d'affaires au total, pour une moyenne de 23 % dans le secteur des transports), non seulement dans l'organisation du transport de fret (où elle se situe logiquement entre 50 % et 60 %), mais aussi dans le transport aérien (38 %, pour une moyenne de 13 %) ou le transport routier de marchandises (26 %, pour une moyenne de 13 % également).

Taux de sous-traitance	groupes publics	groupes étrangers	groupes privés	entreprises indépendantes	total
transport routier de marchandises	22,0%	25,7%	20,5%	11,2%	13,4%
maritime	5,9%	10,6%	10,8%	17,8%	11,1%
aérien	10,4%	38,3%	17,3%	13,7%	12,9%
organisation de transport de fret	60,7%	54,9%	59,7%	60,1%	58,9%
total	19,4%	41,7%	26,6%	19,9%	23,1%

Si on mesure la place des groupes par la valeur ajoutée produite, les groupes étrangers ne pèsent alors qu'un peu moins de 4 % du secteur des transports (36 % pour les entreprises contrôlées majoritairement par l'État, 27 % pour les entreprises appartenant à des groupes privés, 33 % pour les entreprises " indépendantes ").

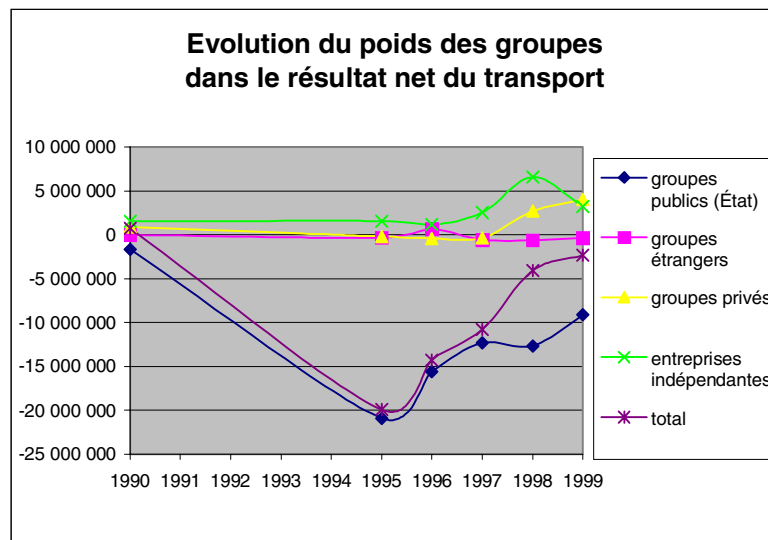
En termes de frais de personnel par salarié, les groupes publics ont le ratio le plus élevé (290 000 francs), devant les entreprises appartenant à des groupes étrangers ou privés (un peu moins de 220 000 francs) et les entreprises " indépendantes " (190 000 francs). C'est donc pour ce ratio que les disparités entre entreprises sont les moins importantes.

Résultat net du secteur : le poids prédominant des groupes publics

Enfin, si l'on analyse le résultat net du secteur des transports selon la nature de groupe, ce sont les entreprises contrôlées majoritairement par l'État qui se singularisent le plus.

La période 1995-1999 est surtout marquée par le déficit des entreprises contrôlées par l'État, et sa progressive résorption. Les deux dernières années ont été très profitables pour les entreprises indépendantes, et davantage encore pour les groupes privés. En revanche, les entreprises contrôlées par des groupes étrangers ont rarement affiché un excédent.

ENTREPRISES



Enquête annuelle d'entreprise transport, enquête liaisons financières et répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État

Ces deux enquêtes, d'intérêt général et obligatoires, s'adressent aux entreprises à un rythme annuel.

L'enquête annuelle d'entreprise transport permet d'établir, depuis 1973, des statistiques sur les principales caractéristiques économiques des entreprises du secteur des transports : structure des activités des entreprises, évolution de leurs performances économiques et de leur compétitivité, niveau des investissements et de l'emploi... L'enquête a, en outre, vocation à fournir des informations plus particulières à chaque sous-secteur, au travers d'un volet spécifique à chacun d'entre eux. Elle sert enfin à répondre aux demandes de la Commission européenne dans le cadre du règlement structurel sur les entreprises, dont l'un des objectifs est d'améliorer la comparabilité des résultats sur les différents secteurs d'activité économique entre les pays de la Communauté.

L'enquête " liaisons financières " vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Réalisée depuis 1979, elle est la pièce maîtresse d'un dispositif consacré à la connaissance des groupes d'entreprises. Les besoins de données sur ce thème ont été renforcés du fait du développement du commerce international et de la mondialisation de l'économie. Les liaisons de détention de capital entre sociétés sont recensées au 31 décembre pour reconstituer les groupes de sociétés et établir des statistiques sur ces groupes et les entreprises qui les composent. Les entreprises enquêtées en France métropolitaine, quels que soient le secteur d'activité et la catégorie juridique, sont celles qui remplissent au moins une des cinq conditions suivantes :

- détenir plus de 8 millions de francs de titres de participation,
- employer plus de 500 salariés,
- réaliser plus de 200 millions de francs de chiffre d'affaires,
- être tête de groupe selon l'enquête précédente,
- être détenue directement par une entreprise étrangère selon l'enquête précédente.

Le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État, de façon directe ou indirecte, est établi par ailleurs et complète les résultats de l'enquête liaisons financières.